



**Bédoin**  
MONT VENTOUX

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de VAUCLUSE  
Arrondissement de CARPENTRAS

COMMUNE DE BÉDOIN

**Séance du 21 décembre 2022**

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 21

Dont pouvoirs : 6

Date de la convocation : 16/12/2022

Date de publication : 22/12/2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt et un décembre, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de BÉDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, M. Christophe CHAUMARD, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN.

Étaient absents excusés : Mme Emmanuèle VALERIAN, Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, Mme Carole PERRIN, M. Jules DONZELOT, M. Michel PAPE.

Étaient absents non excusés : Mme Yannick CHARRETEUR, M. MICHEL FELDMANN, M. Alain CONSTANT (pour la délibération n°2022-90)

Procurations : Mme Emmanuèle VALERIAN en faveur de Mme Dominique VISSECQ, Mme Eliane BARNICAUD en faveur de Mme Cécile PAULIN, M. Patrick EMOND en faveur de M. Patrick ROSSETTI, Mme Carole PERRIN en faveur de Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT en faveur de M. Gilles BERNARD, M. Michel PAPE en faveur de M. Olivier MERCIER.

Secrétaire : Mme Stéphanie CIPOLLA.

**N° MA-DEL-2022-093**

**OBJET : TARIFS DES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX LA PINEDE : PISCINE, CAMPING, TENNIS**

RAPPORTEUR: Mme Pascale BEGNIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations successives portant modification des tarifs des équipements municipaux La Pinède 2\*,

VU la décision municipale n° 2012-06 du 16 mai 2012 portant création d'une régie de recettes intitulée « Equipements Municipaux de La Pinède : Piscine – Camping et Tennis », et modifiée,

Considérant l'acquisition de nouveaux équipements locatifs, et la nécessité de créer et d'actualiser les tarifs, il est proposé d'établir les tarifs comme suit :

Les tarifs ci-dessous sont exprimés en euros, TTC.

**Définition des saisons**

- Basse saison :  
Du 01/04 au 31/05  
Et après le 2<sup>ème</sup> weekend de septembre jusqu'au 15/10
- Moyenne saison :  
Du 01/06 jusqu'au début de la haute saison  
Et de la fin de la haute saison jusqu'au 2<sup>ème</sup> weekend de septembre inclus



## 1. Tarifs des emplacements

LES FORFAITS prix par nuitée en euros	BASSE SAISON	MOYENNE SAISON	HAUTE SAISON
<b>Forfait Pinède</b> 1 Emplacement + 1 à 2 personnes + 1 tente ou caravane ou camping-car + 1 voiture ou moto	14,00 €	16,00 €	19,00 €
<b>Forfait long séjour</b> 1 Emplacement + 1 à 2 personnes + 1 tente ou caravane ou camping car+ 1 voiture + électricité	15,00 €	17,50 €	20,50 €
<b>Forfait premium</b> 1 Emplacement + 1 à 2 personnes + 1 tente ou caravane ou camping car + 1 voiture ou moto + électricité + Equipement camping incluant Réfrigérateur, Table de pique-nique 4 chaises, réchaud, vaisselle, 2 chiliennes, 1 parasol + 1 box de rangement	21,00 €	23,50 €	27,00 €
<b>Forfait absence</b> (selon période) 1 Emplacement + caravane seule	8,00 €	9,00 €	-
<b>Forfait Groupe Enfant</b> 1 Emplacement + 10 personnes max (accompagnateurs et enfants) + Tente(s) + 1 véhicule	27,00 €	35,00 €	40,00 €
<b>Forfait Groupe Adulte</b> 1 Emplacement + 10 personnes max + Tente(s) + 1 véhicule	38,00 €	43,00 €	50,00 €
<b>Taxe de séjour</b> (par adulte et par nuitée), À titre indicatif	0,22 €	0,22 €	0,22 €

LES SUPPLEMENTS ET PRESTATIONS ANNEXES prix par nuitée en euros	BASSE SAISON	MOYENNE SAISON	HAUTE SAISON
Piscine	Inclus	Inclus	Inclus
Electricité	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Adulte supplémentaire ou enfant de + de 12 ans	4,00 €	4,50 €	5,00 €
Enfant supplémentaire (de 3 ans à 11 ans inclus, en plus des 2 personnes)	2,50 €	3,00 €	3,50 €
Véhicule supplémentaire ou remorque	3,00 €	4,00 €	5,00 €
Moto supplémentaire	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Tente supplémentaire (au-delà de 4 personnes sur 1 emplacement)	1,50 €	2,50 €	3,50 €



Animaux (chiens et chats uniquement)	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Location préfabriqué (selon disponibilité)	3,00 €	3,00 €	4,00 €
Location chilienne (selon disponibilité)	3,00 €	3,00 €	4,00 €
Accès garage à vélo (selon disponibilité)	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Location adaptateur prises européennes (selon disponibilité)	1,00 €	1,00 €	1,50 €
Location rallonge 25 mètres (selon disponibilité)	1,00 €	1,00 €	1,50 €
Emplacement préférentiel	10,00 € /séjour	10,00 € /séjour	10,00 € /séjour
Hivernage matériel à l'année			20,00 €
Hivernage caravane à l'année			350,00 €
Hivernage caravane au mois			40,00 €

Le règlement pour les prestations d'hivernage est à terme à échoir.

## 2. Tarif promotionnel pour l'option emplacement préférentiel, offre « Early Booking »

A compter de la date d'ouverture des réservations et jusqu'au 14/03 inclus, l'option « emplacement préférentiel » est égale à 0 €.

## 3. Tarifs des locations

HABITATIONS LEGERES DE LOISIRS (HLL) - CHALETS			
Période	Prix nuitée		Prix semaine
	De 1 à 2 nuits	A partir de 3 nuits	Semaine (minima du samedi au samedi)
BASSE SAISON	65 €	58 €	390 €
MOYENNE SAISON	80 €	73 €	480 €
HAUTE SAISON	100 €	néant	600 €

MOBIL HOME			
Période	Prix nuitée		Prix semaine
	De 1 à 2 nuits	A partir de 3 nuits	Semaine (minima du samedi au samedi)
BASSE SAISON	80 €	73 €	480 €
MOYENNE SAISON	95 €	88 €	570 €
HAUTE SAISON	115 €	néant	690 €

**ECO LODGES 2 PERSONNES**

Période	Prix nuitée		Prix semaine
	De 1 à 2 nuits	A partir de 3 nuits	Semaine (minima du samedi au samedi)
<b>BASSE SAISON</b>	27 €	25 €	162 €
<b>MOYENNE SAISON</b>	32 €	30 €	192 €
<b>HAUTE SAISON</b>	39 €	37 €	234 €

**ECO LODGES 4 PERSONNES**

Période	Prix nuitée		Prix semaine
	De 1 à 2 nuits	A partir de 3 nuits	Semaine (minima du samedi au samedi)
<b>BASSE SAISON</b>	50 €	45 €	300 €
<b>MOYENNE SAISON</b>	61 €	54 €	365 €
<b>HAUTE SAISON</b>	75 €	68 €	450 €

Lorsque la facturation doit appliquer deux tarifs distincts du fait que le séjour se déroule sur 2 périodes différentes, les tarifs sont ramenés à la nuitée.

La règle d'arrondi à la nuitée est fixée au centième.

Prestations annexes	Prix
<b>Piscine</b>	Inclus
<b>Forfait Ménage</b>	55,00 €
<b>Option climatisation (sur séjour complet)</b>	8 €/nuit
<b>Location kit drap 2 pers</b>	11 €
<b>Location kit drap 1 pers</b>	8 €
<b>Animaux (chiens et chats uniquement)</b>	2 €/nuit
<b>Location kit bébé</b>	5€ /nuit, gratuit en basse et moyenne saison
<b>Location kit serviette 1 pers</b>	6 €
<b>Option TV</b>	5 €/ nuit
<b>Taxe de séjour</b>	<b>Prix</b>
<b>Taxe de séjour (par adulte et par nuitée) À titre indicatif</b>	0.22€



## Tarif promotionnel pour les locations

La mise en place de tarif promotionnel pour les locations, Habitations Légères de Loisirs et Mobil Home, aura lieu durant toute la période d'ouverture du camping, selon les modalités d'application suivantes :

J = jour de début location	J	J-1	J-2	J-3	J-4	J-5	J-6	J-7	J-8	J-9	J-10	J-11	J-12	J-13	J-14	J-15	J-16	J-17	J-18	J-19	J-20	
location semaine	- 50%						- 30%															
location weekend (2 nuits)	- 30%																					

Le décompte se fait en jours calendaires de 00h00 à 23h59

### 5. Tarif des frais de locations prévisionnels

L'adhésion de la régie de recettes « Equipements Municipaux de la Pinède » au contrat Pour la Location de Biens et de Services (PLBS) permet d'exécuter une opération de paiement par carte "CB" en tenant compte des spécificités de certaines locations de biens et de services.

Le contrat PLBS permet d'encaisser au titre de :

- la location
- et des frais de gestion qui pourront être encaissés en cas de restitution du bien loué non conforme à ce qui est prévu dans le contrat de location (avec des dégradations, hors délai,...).

Le titulaire de la carte accepte d'être débité à l'issue de la location.

L'opération de paiement est initialisée grâce à une pré-autorisation pour un montant estimé de la transaction.

Lors de la restitution du bien ou à l'échéance, la transaction est finalisée pour le montant réel, inférieur ou égal au montant de la pré-autorisation.

Il convient de déterminer les frais de location prévisionnels :

Frais de location prévisionnels	TARIFS
Habitations légères de Loisirs et Mobil Home	300,00 €
Local vélo	50,00 €
Réfrigérateur	50,00 €
Télécommande climatisation	15,00 €
Télécommande télévision	15,00 €
Adaptateur prises européennes	15,00 €
Rallonge	15,00 €

**DROITS D'ENTREE PISCINE**

Bédouin ou résidant à Bédouin (attestation téléchargeable sur le site de la commune) sur présentation d'un justificatif	Entrée individuelle	3,20 €
	Abonnement 12 entrées	32,00 €
	Abonnement mensuel	60,00 €
	Abonnement Saisonnier	140,00 €
	Enfant jusqu'à 12 ans inclus	gratuit
Hors commune	Entrée individuelle	5,20 €
	Abonnement 12 entrées	52,00 €
	Enfant de 4 à 12 ans inclus	2,00 €
	Abonnement mensuel	95,00 €
	Abonnement Saisonnier	260,00 €
Groupe (min.8 personnes, sur réservation)	Entrée adulte	2,70 €
	Entrée jusqu'à 17 ans inclus	1,00 €
	Entrée encadrant	gratuit
Campeurs		gratuit
Agents de la commune, titulaires et non titulaires ainsi que leurs conjoints et enfants		gratuit

Il est précisé que la carte piscine délivrée par les services municipaux est valable durant toute la saison pour laquelle elle a été délivrée, sans condition d'âge pour son bénéficiaire.

**3. Tennis**

TENNIS	TARIFS
Heure	6,50 €

La couleur des carnets de tickets pour les droits d'entrée pour les courts de tennis municipaux est bleu.

**8. Badges d'entrée pour les équipements municipaux La Pinède 2\***

En cas de perte, chaque badge individuel sera facturé 25,00 €.

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver les tarifs détaillés ci-dessus pour :
  - les emplacements, les suppléments et les prestations annexes
  - le promotionnel pour l'option emplacement préférentiel
  - les locations
  - les tarifs promotionnels des locations
  - les frais de location prévisionnels
  - les droits d'entrée piscine
  - les droits d'entrée tennis
  - et les badges d'entrée

De dire que ces tarifs seront applicables à partir de l'année 2023

Pour l'autorité compétente : **De prévoir les crédits correspondants au budget annexe camping piscine tennis**



- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à tout autre adjoint faisant fonction, pour mettre en application les modalités et tarifs ci-dessus, ainsi que pour signer tout document relatif à la présente délibération.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le : 22/12/2022  
et publication sur le site internet de la commune de Bédoin le : 22/12/2022

Pour extrait certifié conforme,  
**Le Maire, M. Alain CONSTANT**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400174-20221221-DE-2022-093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022

Affichage : 21/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

